



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 20 juillet 2022

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°9176074

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP l'école du taxi réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 20/07/2022.

Identité du déclarant :

CUNIT Pierre

Identification de l'établissement :

EURL FORMATION MÉTIERS ET SERVICES TAXI, l'école du taxi

54000683000017

situé au 745 Route de Charny 74800 Etaux

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement <201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transfèrera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)